

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 septembre 2019 à 20 heures.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*  
*Mme Nadine Tremblay, conseillère*  
*M. Bernard Harvey, conseiller*

*Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Luc Cauchon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*  
*M. Nicolas Savard, directeur du service des loisirs*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO 11723-09-19**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté avec l'ajout d'une résolution concernant le coût de l'essence pour la région de Charlevoix et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée de l'assemblée ordinaire du 12 août 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 3 septembre 2019**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
  - 4.1 Demande de paiement no. 5 PointCo Inc. Système de réfrigération aréna
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Vacance au poste de conseiller du district no. 4 – date du scrutin
  - 5.2 Autorisation de dépenses électorales
  - 5.3 Octroi d'aides financière
  - 5.4 Délégations et représentations
  - 5.5 Remerciements M. Michel Tétreault
  - 5.6 Rallye de Charlevoix, édition 2019
  - 5.7 Coût de l'essence dans la région de Charlevoix
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Demande de dérogation mineure / 37-39 rue du Versant
- 8. Sécurité incendie**
  - 8.1 Modification de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
  - 9.1 Club de hockey Sénior les Éclairs de Charlevoix
  - 9.2 Accord de collaboration – Club de curling Nairn
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
  - 11.1 Ratification des déboursés et salaires d'août 2019
  - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 août 2019
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX  
RÉSOLUTION NO 11724-09-19**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 août 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 3 septembre 2019 et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

**4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

**4.1 DEMANDE DE PAIEMENT NO 5 – POINTCO INC. – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE LA GLACE À L'ARÉNA  
RÉSOLUTION NO 11725-09-19**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 11570-02-19 la Ville de Clermont octroyait le contrat de remplacement du système de réfrigération de la glace à l'aréna de Clermont à la firme PointCo Inc ;

**ATTENDU** l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT** de procéder au versement de la demande de paiement no. 5 à la firme PointCo Inc. au montant de 91 095.57 \$ incluant les taxes applicables.

**5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**5.1 VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT NO. 4 – DATE DU SCRUTIN  
RÉSOLUTION NO 11726-09-19**

---

**ATTENDU QUE** lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 3 septembre 2019, le conseil municipal a pris acte d'un avis de vacance du poste de conseiller du siège numéro 4 déposé par la directrice générale de la Ville ;

**ATTENDU QUE** la vacance au poste de conseiller du siège numéro 4 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale ;

**ATTENDU QUE** le poste de conseiller du siège numéro 4 doit être comblé par une élection partielle ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY** et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont prend acte à la présente assemblée de l'avis déposé par la directrice générale et présidente d'élection que, conformément à l'article 339 de la loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités – chapitre E-2.2, la date du scrutin est fixée au dimanche 8 décembre 2019. *P1-2019-09-09*

**5.2 AUTORISATION POUR DÉPENSES ÉLECTORALES  
RÉSOLUTION NO 11727-09-19**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** Madame Brigitte Harvey, présidente d'élection et directrice générale soit autorisée à engager et payer les dépenses nécessaires (personnel, matériel, etc.) pour la tenue de l'élection municipale partielle du 8 décembre 2019.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Mme Brigitte Harvey, présidente d'élection.

**5.3 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES  
RÉSOLUTION NO 11728-09-19**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- |  |             |
|--|-------------|
| • Centraide Québec<br><i>Campagne de financement Centraide 2019</i>          | 50,00 \$    |
| • Gym Santé Plus<br><i>Aide financière 31-08-2019</i>                        | 5 000,00 \$ |
| • Le Saumon de la Rivière Malbaie<br><i>Construction d'un chalet locatif</i> | 2 600,00 \$ |
| • Roxanne Gaudreault<br><i>Patinage artistique – Fonds Élite</i>             | 250,00 \$   |
| • SLA du grand Charlevoix<br><i>Marche du dimanche 22 septembre</i>          | 50,00 \$    |

**5.4 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS  
RÉSOLUTION NO 11729-09-19**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

- |  |          |
|--|----------|
| • SPCA CHARLEVOIX<br><i>Publicité sur le terrain – tournoi de golf</i> | 75,00 \$ |
|--|----------|

**5.5 REMERCIEMENTS MONSIEUR MICHEL TÉTREAU  
RÉSOLUTION NO 11730-09-19**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont remercie monsieur Michel Tétreault pour le don d'une aquarelle peinte par l'artiste peintre Robert Cauchon, de la Ville de Clermont.

Cette aquarelle sera mise en valeur à la bibliothèque municipale de la Ville de Clermont.

**5.6 RALLYE DE CHARLEVOIX – ÉDITION 2019  
RÉSOLUTION NO 11731-09-19**

---

**ATTENDU QUE** l'organisation du Rallye de Charlevoix tiendra une nouvelle édition de l'événement annuel les 18 et 19 octobre 2019 ;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019**

**ATTENDU QUE** pour ce faire, l'organisation du Rallye de Charlevoix désire obtenir une autorisation pour circuler dans certaines rues de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont autorise le Rallye de Charlevoix à tenir une course dans certaines rues de la municipalité (tel que le tracé de l'an dernier), en soirée le vendredi 18 octobre 2019. L'organisation du Rallye de Charlevoix devra obtenir les assurances-responsabilités requises.

L'organisation du Rallye de Charlevoix devra informer les citoyens des secteurs visés par la fermeture temporaire des rues.

**QUE** la présente résolution soit adressée au Rallye de Charlevoix.

### **5.7 PRIX DE L'ESSENCE POUR LA RÉGION DE CHARLEVOIX RÉSOLUTION NO 11732-09-19**

**CONSIDÉRANT** l'insatisfaction de la population de Charlevoix relativement au prix de l'essence sur notre territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de l'essence sur le territoire de Charlevoix est supérieur à celui de ses voisins, de plusieurs régions similaires au niveau socio-économique et géographique ainsi que des centres urbains ;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix au litre peut représenter un écart de 0,15 \$ en comparaison avec les régions voisines ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus et citoyens souhaitent obtenir des réponses quant à la fluctuation du prix du carburant, injustement plus élevé qu'ailleurs au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs régions du Québec bénéficient du statut de région frontalière ou éloignée (périphérique ou spécifique), permettant d'accéder à un crédit de taxe en vertu du règlement d'application de la *Loi concernant la taxe sur les carburants* ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revendiquer le statut de région éloignée auprès de l'instance gouvernementale provinciale pour des raisons d'équité et de justice ;

**CONSIDÉRANT QUE** le principe d'équité devrait être appliqué pour toutes les régions du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY** et résolu unanimement, pour et au nom de tous les citoyens de la Ville de Clermont :

- De dénoncer le prix trop élevé de l'essence dans la région de Charlevoix ;
- De revendiquer l'équité dans la tarification afin que le prix au litre soit similaire à celui de nos voisins, de plusieurs régions similaires ainsi que des centres urbains à proximité ;
- D'interpeller madame Sylvie Boucher, députée de Beauport–Côte-de-Beaupré–Île d'Orléans–Charlevoix, afin qu'elle appuie les démarches des 2 MRC dans cette demande d'enquête conjointe ;
- De revendiquer le statut de région éloignée (périphérique ou spécifique), permettant à la population charlevoisienne de bénéficier des impacts positifs du crédit provincial de taxe sur l'essence ;

- D'interpeller madame Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, adjointe parlementaire du ministre des Finances afin qu'elle milite à nos côtés, en revendiquant une modification réglementaire pour que la région de Charlevoix soit reconnue comme étant une région éloignée en vertu de la Loi concernant la taxe sur les carburants ainsi que son règlement d'application ;

**QUE** la présente résolution soit transmise à la ministre responsable de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, à la MRC de Charlevoix-Est, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au CAA Québec.

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 DÉROGATION MINEURE 37-39 RUE DU VERSANT RÉSOLUTION NO 11733-09-19**

---

Les membres du conseil municipal prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour une propriété située au 37-39 rue du Versant, afin de réputer conforme l'installation d'un climatiseur dans la cour avant du terrain, soit en dessous d'une galerie fermée, alors que l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'un climatiseur doit être implanté dans les cours latérales ou arrière du terrain.

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée le 6 août 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le climatiseur serait situé en dessous de la galerie et que celle-ci est fermée par un treillis de bois intimité ;

**CONSIDÉRANT QU'**il sera impossible d'apercevoir le climatiseur si le dessous de la galerie demeure fermé tel qu'il l'est actuellement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation n'aurait aucun impact puisqu'il ne serait pas visible;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no 2019-09-536 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal une acceptation conditionnelle de la demande de dérogation mineure ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure à la condition que le dessous de la galerie demeure toujours fermée de manière à ne jamais s'apercevoir de la présence de ce climatiseur.

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

## **8. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **8.1 MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE POUR TOUS LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST RÉSOLUTION NO 11734-09-19**

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de bonifier certaines clauses contenues à l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir à la hausse le taux horaire uniformisé facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide, lequel taux est indexé selon l'IPC au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu aussi de revoir à la hausse le nombre d'heures minimum pouvant être facturées ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIEMENT** d'apporter les modifications suivantes à l'*Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est* :

- Au 6<sup>e</sup> « Considérant », remplacer l'expression « **CONSIDÉRANT QUE** l'objectif (...) » par l'expression « **CONSIDÉRANT QU'**un des objectifs (...) » ;
- À l'article 1 « Objet », abroger le 2<sup>e</sup> paragraphe ;
- À l'article 2 « Mode de fonctionnement », abroger le 1<sup>er</sup> paragraphe et le remplacer par le paragraphe suivant :  
« *La présente entente est de type fourniture de service (article 576 du C.M. et l'article 468.7 de la Loi sur les cités et villes) en entraide automatique et mutuelle en fonction des stratégies de déploiement fournies au centre 911 par le service de sécurité incendie responsable de la desserte du territoire, selon les objectifs prévus au schéma de couverture de risques.* »
- À l'article 9 « Annulation d'une demande », paragraphe 2, modifier 1 heure pour 2 heures, et ajouter à la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe l'expression suivante : « Toute partie d'heure étant considérée comme une heure complète aux fins du présent article » ;
- À l'article 10 « Territoire », paragraphe 2, modifier 1 heure pour 2 heures, et ajouter à la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe l'expression suivante : « Toute partie d'heure étant considérée comme une heure complète aux fins du présent article » ;
- À l'article 11 « Formation des pompiers », ajouter le paragraphe suivant suite au 1<sup>er</sup> paragraphe : « Chaque effectif fourni devra être en mesure d'effectuer toutes les tâches relatives au travail de pompier, en conformité audit Règlement. »
- À l'annexe 1 « Répartition des frais d'exploitation », section A « Coût de la main-d'œuvre », modifier le montant initial de 32,83 \$ l'heure (représentant maintenant 34,91 \$ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) par le montant de 37 \$ l'heure et ajouter l'expression suivante « Toute partie d'heure étant considérée comme une heure complète aux fins du présent article » ;
- À l'annexe 1 « Répartition des frais d'exploitation », section D « Remboursement », ajouter un astérisque aux mots « rafraîchissements » et « repas » et ajouter ce 2<sup>e</sup> paragraphe, « \*Si ceux-ci n'ont pas été offerts sans frais par la municipalité requérante. »
- À l'annexe 1 « Répartition des frais d'exploitation », section D « Remboursement », remplacer l'expression suivante « le coût du carburant » par l'expression « le coût du carburant décrit en « C » ».

Il est également résolu que monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon et madame Brigitte Harvey, directrice générale soient autorisés à signer cette entente.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est.

**9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**9.1 CLUB DE HOCKEY SÉNIOR LES ÉCLAIRS DE CHARLEVOIX  
RÉSOLUTION NO. 11735-09-19**

---

**ATTENDU QUE** l'équipe de hockey Senior les Éclairs de Charlevoix tiendra environ 10 parties locales à l'aréna de Clermont au cours de la saison 2019-2020 ainsi qu'un minimum de 2 parties en séries de fin de saison ;

**ATTENDU QUE** l'équipe Senior a présenté une demande d'aide financière afin d'aider au maintien de cette nouvelle équipe Senior ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR E CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE :**

La Ville de Clermont ne facturera pas à l'équipe de hockey senior de Charlevoix le coût de location de glace pour la première partie hors concours, pour la première partie de la saison régulière ainsi que pour la première partie des séries éliminatoires. L'équipe de hockey Senior Les Éclairs de de Charlevoix devra se conformer à la résolution no. 9825-05-12 prévoyant le versement de 1 \$ par entrée payante lors des activités à l'aréna, versé dans une réserve prévue pour les travaux requis de rénovation de l'aréna. Ce montant devra être versé après la tenue de chaque partie.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Jean-François Dufour de l'Équipe de hockey Senior les Éclairs de Charlevoix ainsi qu'à monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs de Clermont.

**9.2 ACCORD DE COLLABORATION – CLUB DE CURLING NAIRN  
RÉSOLUTION NO. 11736-09-19**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** madame Brigitte Harvey, directrice générale soit autorisée à signer un accord de collaboration avec le Club de curling Nairn. *P2-2019-09-09*

**10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**11. COMPTES**

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'AOÛT 2019  
RÉSOLUTION NO 11737-09-19**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires d'août 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT** de ratifier les déboursés d'août 2019 au montant 531 744.36 \$ ainsi que le versement des salaires d'août 2019 au montant de 119 485.10 \$ portant le numéro de pièce *P3-2019-09-09*.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-08-2019  
RÉSOLUTION NO 11738-09-19**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'août 2019 ;

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019**

---

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2019 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 536 541.17 \$ portant le numéro de pièce P3-2019-09-09.

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO 11739-09-19**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 17.



**Luc Cauchon  
Maire-suppléant**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



**Brigitte Harvey  
Directrice générale**



**Brigitte Harvey  
Directrice générale**